

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71 modifiant l'article 1° » de l'arrêté n° 1315 du 26 décembre 1939.

n° 71

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 janvier 1940

Numéro JO
n° 518 du 31/01/1940

Date du numéro
31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 1515 du 26 décembre 1939 portant désignation des chefs de service et agents du service d'instruction des plaintes et doléances des populations indigènes : Considérant que M. Omar Guelle s'est rendu coupable d'une faute administrative qui nécessite son éloignement de ce service : Sur la proposition du chef du Bureau des affaires politiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

A l'article 1er de l'arrêté n° 1415 du 26 décembre 1939 susvisé, il convient de lire « Mahmoud Haid, écrivain interprète contractuel », . aux lieu et place de Omar Guelle. auxiliaire du service des contributions. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué où partout besoin sera.

Hubert Descaauers.